



## L'essentiel en bref

### Contribution professionnelle

La CCT encourage la formation continue des salarié-e-s dans le secteur du nettoyage et améliore les conditions de travail et de salaire. Les offres de formation et les contrôles d'entreprises sont financés par la contribution professionnelle. Elle s'élève à 0,45% du salaire pour les salarié-e-s et à 0,2% de la masse salariale pour les employeurs. Les apprenti-e-s versent 1 franc par mois. En tant que membre d'Unia, votre part vous est remboursée.

**Nous vous remboursons la contribution professionnelle. Adressez-vous à votre secrétariat Unia!**

### Formation continue pour de meilleurs salaires

Les partenaires contractuels de la branche du nettoyage organisent une formation gratuite de 80 heures pour les employé-e-s du nettoyage non qualifiés. Après avoir suivi cette formation avec succès, vous passez à l'échelon de salaire supérieur (nettoyage d'entretien II, nettoyage spécialisé II, nettoyage de véhicules II) et votre salaire augmente.

Comme il est important de savoir parler en allemand dans les entreprises de nettoyage de Suisse alémanique, les partenaires contractuels organisent des cours d'allemand. Ces cours sont gratuits pour les membres d'Unia.

**Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou vous inscrire à un cours, contactez le secrétariat Unia le plus proche!**

### Saisie du temps de travail

Dans la branche du nettoyage, il arrive malheureusement que le temps de travail ne soit pas correctement enregistré et payé. Du point de vue juridique, il est clair que toutes les heures travaillées doivent être payées! Votre entreprise est donc tenue de consigner par écrit les données suivantes:

- Lieu ou site d'affectation
- Début et fin du temps de travail (selon les cas, temps de déplacement)
- Pausés non payées

Vous avez le droit de contrôler à tout moment l'enregistrement de votre temps de travail. Signez uniquement s'il est correct. Et inscrivez vous-même tous les jours votre temps de travail.

**Si votre entreprise n'enregistre pas votre temps de travail ou le fait de manière incorrecte, adressez-vous à Unia.**

## Qui est Unia ?

Avec quelque 180 000 membres, Unia est le plus grand syndicat de Suisse. Il s'engage pour les intérêts des salarié-e-s. Il conclut des conventions collectives de travail et améliore ainsi les salaires, les conditions de travail et les prestations sociales dans différentes branches.

Nous offrons à nos membres toute une série de prestations: nous les aidons en cas de problèmes au travail. Notre service juridique soutient les membres en cas de litige avec les employeurs et les assurances sociales, si nécessaire devant les tribunaux. Unia participe aussi à des formations continues et propose divers rabais, notamment pour les vacances, les chèques Reka et l'assurance de protection juridique.

Unia est actif dans toutes les régions de Suisse. Nos collaboratrices et collaborateurs vous conseillent volontiers dans différentes langues.

**Luttez avec nous pour de meilleures conditions de travail !  
Devenez membre.**



11/2023



# Ensemble, nous sommes fort-e-s !

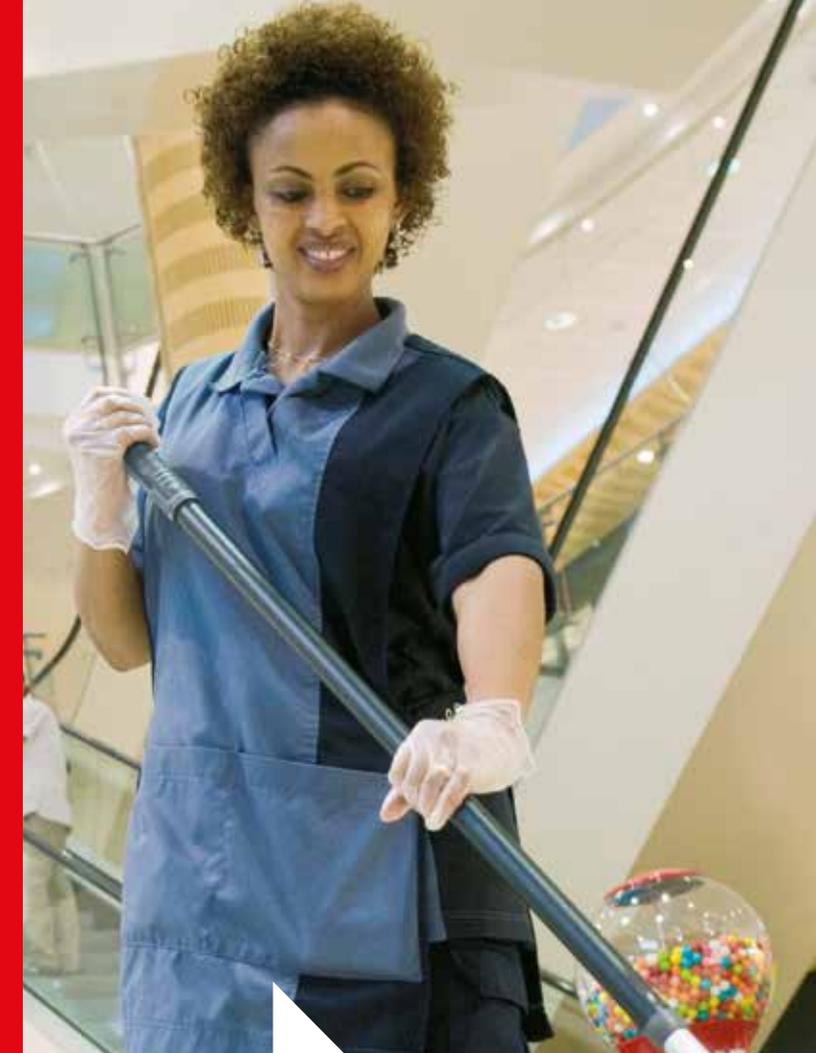
**Souhaitez-vous plus d'informations sur la CCT de la branche du nettoyage en Suisse alémanique ?  
Ou avez-vous une question ?  
Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet :  
[www.unia.ch/nettoyage](http://www.unia.ch/nettoyage)**



**Ou contactez le secrétariat Unia  
près de chez vous.**

 [unia\\_suisse](https://www.instagram.com/unia_suisse)  [UniaSuisse](https://www.facebook.com/UniaSuisse)

# UNIA



## Convention collective de travail de la branche du nettoyage 2022-2025

**De meilleures conditions de travail pour  
les salarié-e-s en Suisse alémanique**

# UNIA

# La convention collective de travail 2022–2025

## C'est nouveau

## L'essentiel en bref

La convention collective de travail (CCT) pour la branche du nettoyage est négociée entre les employeurs et les syndicats et s'applique à tous les employé-e-s du nettoyage en Suisse alémanique. Les CCT sont très importantes pour les employé-e-s: elles fixent les salaires minimums, les vacances, la durée du travail et bien plus encore. Les conditions de travail sont meilleures que si les salarié-e-s négociaient seuls.

### Nous avons déjà beaucoup obtenu. Nous continuons à nous battre!

Depuis l'introduction de la CCT en 2004, les salaires minimums dans la branche du nettoyage ont progressé de 35%. Unia s'engage pour que cette évolution se poursuive. Votre travail est dur et extrêmement important pour la société. La propreté a un prix! Vous méritez de meilleurs salaires et plus de respect pour votre travail.

**Nous avons besoin de vous! Plus Unia comptera de membres, plus nous obtiendrons d'améliorations dans d'améliorations dans les négociations salariales et CCT.**

### Salaires minimums plus élevés

	dès 2023	dès 2024
<b>Nettoyage d'entretien I</b>	francs/heure 20.20	20.80
<b>Nettoyage d'entretien II</b>	francs/heure 21.20	21.80
<b>Nettoyage spécialisé I</b>	francs/heure 22.30	22.70
<b>Nettoyage spécialisé II</b>	francs/heure 23.30	23.70
<b>Nettoyage hospitalier I</b>	francs/heure 20.80	21.20
<b>Nettoyage hospitalier II</b>	francs/heure 21.80	22.20
<b>Nettoyage de véhicules I</b>	francs/heure 22.10	22.50
<b>Nettoyage de véhicules II</b>	francs/heure 23.10	23.50
<b>Salair minimum AFP</b>	francs/heure 22.00	22.00
<b>Salair minimum CFC</b>	francs/heure 24.75	24.75

Les salaires minimums ont été augmentés dans le nettoyage. Ces salaires doivent être payés dans toute la Suisse alémanique. Le travail dans les EMS entre désormais dans la catégorie du nettoyage hospitalier; ces employé-e-s de nettoyage ont donc droit à un salaire plus élevé.

### Plus de contrôles

Le dumping salarial est encore très répandu dans le nettoyage. Unia s'est engagé pour qu'il y ait davantage de contrôles. De plus, les salaires ne doivent plus être payés en espèces.

**Les dispositions CCT ne sont pas respectées chez vous? Contactez immédiatement Unia, nous vous aidons à faire valoir vos droits!**

### A qui s'applique la CCT?

- À l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, échelon de chef-fe d'équipe et de chef-fe de site compris, dans toutes les entreprises qui exécutent des travaux de nettoyage et emploient plus de cinq salarié-e-s.
- Pour les entreprises qui emploient moins de cinq salarié-e-s, seules certaines dispositions de la CCT s'appliquent, comme le salaire, les jours fériés, le maintien du salaire en cas de maladie et de maternité. Pour toute question, contactez le secrétariat Unia de votre région.
- La CCT s'applique aussi aux employé-e-s à temps partiel.
- La CCT ne s'applique pas aux jeunes auxiliaires qui travaillent durant leurs vacances.

### 13e salaire

Tous les employé-e-s du nettoyage reçoivent un 13e salaire.

### Durée du travail

La durée hebdomadaire normale du travail est de maximum 42 heures. Les heures supplémentaires doivent être compensées jusqu'au 30 avril de l'année suivante ou payées.

### Vacances

- 5 semaines (25 jours de travail) jusqu'à 20 ans révolus
- 4 semaines (20 jours de travail) dès 21 ans
- 5 semaines (25 jours de travail) dès 50 ans (après au moins 5 années de service)

### Jours fériés

Les jours fériés payés sont le 1er août ainsi que huit jours fériés cantonaux.

### Congé maternité

Le congé maternité est de 16 semaines après la naissance. Pendant cette période, les mères reçoivent une compensation salariale. Elle s'élève à 80% du dernier salaire versé, respectivement du salaire moyen des six derniers mois. S'il n'existe pas de droit légal à la compensation salariale en cas de maternité, la réglementation CCT prévoit le versement de 80% du salaire pendant huit semaines.

### Salair en cas de maladie

Vous travaillez au moins 12,5 heures par semaine? Alors vous êtes assuré-e contre la perte de gain en cas de maladie. L'indemnité journalière de maladie s'élève à 80% du dernier salaire versé, resp. du salaire moyen des six derniers mois. Vous recevez l'indemnité journalière de maladie dès le troisième jour pendant 730 jours maximum.

Vous travaillez moins de 12,5 heures par semaine? Dans ce cas, vous recevez votre salaire durant trois semaines en cas de maladie pendant la première année de service. La durée du paiement du salaire augmente avec les années de service. Elle est fixée au niveau cantonal.

**Vous ne savez pas précisément quel salaire vous recevez en cas de maladie et pendant combien de temps? Unia dans votre région vous renseigne volontiers!**

### Temps de déplacement

Le temps passé au service de votre employeur compte comme temps de travail. Si vous vous rendez sur ordre de l'entreprise de votre lieu de travail habituel ou du siège de l'entreprise jusque chez le client, le trajet doit être payé (temps et frais de déplacement). Le trajet de votre domicile au lieu de travail habituel n'est pas considéré comme temps de déplacement rémunéré.

### Repas de midi

Vous travaillez au moins six heures par jour et vous devez prendre votre repas de midi hors du lieu de travail habituel? Votre entreprise doit vous verser une indemnité de 16 francs par jour.

### Vêtements professionnels

Votre entreprise met des vêtements de travail à votre disposition. Le lavage et l'entretien sont à la charge des employé-e-s.

### Prime d'ancienneté

Les collaboratrices et collaborateurs reçoivent un cadeau d'ancienneté tous les cinq ans à partir de la dixième année de service: un quart de leur salaire mensuel.